



**Procès verbal de la réunion
Comité Syndical du 21 septembre 2022
20h30 à Dampierre-sur-Moivre**

Nombre de membres en exercice : 23

Délégués présents ou représentés : 15 Votants : 15 + 1 pouvoir

Date de convocation : 13/09/2022

Etaient présents : les délégués en exercice sauf :

Absents représentés par un délégué suppléant :

Absents ayant donné pouvoir : Mr GOULET donne pouvoir à Mr COLINET

Mr BONNEFOI donne pouvoir à Mr BOURGOIN

Mr MONFROY donne pouvoir à Mr COYON

Mr PIGNY donne pouvoir à Mr CHARNOTET

Absents : Mrs PIGNY, LAGNEAUX, BONNEFOI, GOULET et MONFROY

DÉLIBÉRATIONS

Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie à Sainte-Menehould

Le Comité Syndical

L'exposé du dossier entendu ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du SYMSEM ;

Vu l'Avis d'Appel Public à Concurrence envoyé publié le 12 juillet 2022 dans l'UNION ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision du Bureau du 12 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Comité décide d'autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec la société **VERDI PICARDIE** au motif que son offre est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises et est la mieux disante pour un montant estimatif de 32 500€ HT avec un taux de 2,50%, ainsi qu'à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

Convention avec l'Éco-organisme ÉcoDDS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10 du CGCT,

Vu l'agrément de l'Éco-organisme ÉcoDDS pour la filière ABJ, pour la partie Outillages du peintre en date du 23 mars 2022, dont la mission est d'organiser la collecte sélective et le traitement à l'échelle nationale.

Il est décidé la signature d'une convention avec l'Éco-organisme ÉcoDDS pour la filière ABJ, pour la partie Outillages du peintre :

Durée : 1^{er} jour du mois calendaire suivant la contresignature par ÉcoDDS de la convention, et pour une durée indéterminée tant qu'ÉcoDDS est titulaire de manière continue d'un agrément.

Achat de bornes à verre

Le Président expose au Comité Syndical que notre parc à borne à verre est très vieillissant, et qu'il est nécessaire de remplacer les bornes qui sont abîmées.

Le Président demande au Comité de lui permettre d'acheter plusieurs bornes à verre afin de remplacer celles abîmées.

Après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité d'autoriser le Président à acheter des bornes à verre.

Annulation de titres de recettes sur l'exercice 2021

Le Président informe le Comité Syndical que plusieurs titres émis sur l'exercice 2021 doivent être annulés pour des raisons diverses. Certains de ces titres seront réémis sur l'exercice 2022. Cela représente l'annulation de 17 titres correspondant à la somme de 2 357,47€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'annuler les titres de recettes émis sur l'exercice budgétaire 2021, précise que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision sont prévus au compte 673, et charge le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

POINTS ABORDÉS

Vice-Président

Le Président présente le nouveau Vice-Président, Monsieur Sylvain LANFROY, maire de Saint-Amand-sur-Fion, qui remplacera Monsieur Claude GUICHON.

Point sur la déchèterie de Sainte-Ménéhould

Il est indiqué au Comité Syndical que l'ouverture des plis pour la maîtrise d'œuvre a eu lieu récemment, et le marché se verra être confié à la société Verdi Picardie pour un montant de 32 500€.

Le Comité Syndical donne son accord pour retenir l'entreprise Verdi Picardie.

Futur marché de collecte

Point sur les levées des bacs

Le Président présente les données concernant les levées des bacs pour l'année 2021.

1494 bacs n'ont jamais été levés dans l'année 2021.

Une médiane a été réalisée concernant les levées des bacs. Celle-ci est importante puisqu'elle prend en compte les bacs qui n'ont jamais été levés, contrairement à une moyenne.

La médiane, en termes de levées, pour les habitations individuelles, est de 15, correspondant à 15 levées annuellement.

Pour les bacs de 120 litres, la moyenne est de 14 levées.

Pour les bacs de 180 litres, la moyenne est de 18 levées.

Pour les bacs de 240 litres, la moyenne est de 21 levées.

Pour les bacs de 660 litres, la moyenne est de 22 levées.

Le bac le plus attribué est le bac de 120 litres (10 795 bacs), suivi du bac de 180 litres puis du bac de 240 litres.

Concernant les habitations collectives, la médiane des levées est de 19.

Pour les résidences secondaires, la médiane des levées annuelles est de 3.

Concernant les professionnels, la médiane des levées est de 14.

Ils ont des contenances complètement différentes, en fonction de leurs besoins.

MODECOM

Le Président informe le Comité que le SYMSEM a récemment réalisé des caractérisations d'ordures ménagères. Le SYMSEM a donc été retrié les ordures ménagères en 6 catégories : matières recyclables, extension des consignes de tri, gaspillage alimentaire, fermentescibles (biodéchets), textile, ce qui est censé aller en déchèteries et ce qui va bien dans les ordures ménagères. Cela permet d'évaluer le gisement de déchets par secteur géographique, en fonction des tournées.

Biodéchets

Le SYMSEM travaille actuellement sur les biodéchets afin d'évaluer où il serait le plus utile de mettre en place des points d'apport volontaire sur le territoire. Les caractérisations d'ordures ménagères sont également utiles pour ce sujet.

Le SYMSEM informe qu'il souhaiterait créer un groupe de travail afin de travailler sur la problématique des biodéchets.

Point sur Éco-Déchets

Le Comité Syndical est informé que la société Éco-Déchets a contacté le SYMSEM pour signaler qu'elle ne disposait bientôt plus de bacs de 660 litres puisqu'il en restait uniquement 9.

Après inventaire des bacs commandés lors de la mise en place de la Redevance Incitative et en comparaison du parc de bacs, il manque 300 bacs au total. Il avait déjà été répertorié en novembre 2021 un manque de 209 bacs. Or, seulement 7 bacs ont été facturés cassés entre 2021 et 2022.

En parallèle, le SYMSEM a demandé des devis pour des bacs, puisque le marché des bacs s'est terminé, et une hausse des prix a été constatée :

- Pour un bac de 240 litres : 23,79€ en 2018 contre 48€ en 2022 ;
- Pour un bac de 660 litres : 96,08€ en 2018 contre 140,90€ en 2022.

Le Président informe également le Comité que le SYMSEM n'a pas fait savoir par courrier recommandé à Éco-Déchets qu'on reconduisait le marché de collecte pour l'année 2023. De plus, le SYMSEM a mis plusieurs pénalités à la société Éco-Déchets concernant divers problèmes. De ce fait, Éco-Déchets a envoyé un courrier au SYMSEM indiquant qu'il mettait fin au marché au 31 décembre 2022, sauf si le SYMSEM participait aux frais liés à l'augmentation des prix du carburant en 2022.

Le Président indique qu'il est prévu qu'une rencontre soit organisée avec la société en octobre.

Point sur Suez

Le Président informe le Comité Syndical qu'une réunion exceptionnelle a eu lieu le 25 août 2022.

Les différents points abordés sont les suivants :

- Changement dans le personnel ;
- Problèmes d'ouverture des déchèteries ;
- Formation des gardiens ;

- Le logiciel Gesbac ;
- Les consignes de tri.

Présentation du rapport annuel 2021

Le rapport annuel 2021 est présenté au Comité Syndical. Celui-ci a été auparavant envoyé par mail aux membres du Comité, c'est pour cela qu'uniquement les principaux points y sont présentés :

- Le territoire n'a pas changé, on observe uniquement une diminution, plutôt régulière, de la population du SYMSEM, qui passe de 39 086 habitants en 2020 à 38 847 habitants en 2021 ;
- Concernant l'évolution des tonnages, on observe une augmentation des tonnages en déchèterie (+7,53%) ainsi que des ordures ménagères (+2,11%) en 2021 par rapport à 2020. En tout, c'est une augmentation de 3,8% de l'ensemble des déchets ménagers qu'il y a entre 2020 et 2021 ;
- Concernant les passages et les tonnages en déchèteries, 5 déchèteries sont fortement plébiscitées : Pargny-sur-Saulx, Sainte-Ménéhould, Pogy, Courtisols et Thiéblemont-Farémont. Celles-ci sont les mêmes qu'en 2020, et ce sont également les déchèteries avec les plus gros tonnages. La fréquentation annuelle est de 65 564 passages en 2021, soit une moyenne d'environ 4 passages par foyer. Par rapport à 2020, la fréquentation a augmenté de 12%. Du côté des tonnages, les déchets verts, les gravats et les DIB (Déchets Industriels Banals) représentent les apports les plus importants en déchèteries, soit 63% des apports totaux ;
- Depuis janvier 2021, le SYMSEM a progressivement mis en place du réemploi dans 5 déchèteries, en partenariat avec la ressourcerie Récup'R (Courtisols, Pargny-sur-Saulx, Thiéblemont-Farémont et Pogy) et le CCAS de Sainte-Ménéhould pour la déchèterie de Sainte-Ménéhould. Ce dispositif permet de réduire les tonnages dans nos déchèteries, mais surtout de donner une seconde vie aux objets réutilisables. Suite aux retours, nous avons pu constater que ce dispositif est très apprécié des usagers ;
- À propos du taux de refus des sacs jaunes, celui du SYMSEM est de 6,99% en 2021. Il était de 9,48% en 2020. Celui du SYVALOM est de 18% en 2021 ;
- En 2020, le SYMSEM a mis en place la Redevance Incitative. Lors de cette première année, la gestion de la facturation était encore confiée aux 4 Communautés de Communes du territoire. Depuis 2021, le SYMSEM a repris la facturation de 3 Communauté de Communes : de la Moivre à la Coole, de l'Argonne Champenoise, et Côtes de Champagne et Val de Saulx. La Communauté de Communes Perthois Bocage et Der a souhaité garder la gestion de la facturation pour l'année 2021.

Extension des consignes de tri

Le Président informe le Comité Syndical qu'un courrier sera envoyé à tous les usagers du département, dont le SYMSEM, afin de les informer qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, l'extension des consignes de tri sera mise en place, et qu'ils pourront mettre tous les emballages dans le sac jaune.

Une intervention sera réalisée dans chaque Communauté de Communes, lors des Conseils communautaires, afin d'expliquer aux élus les prochains changements, et les différentes communications qui seront réalisées pour l'extension des consignes de tri (courrier avec réglette, Écho du SYMSEM, affiches...).

Point sur les composteurs et bacs manifestation

Le Président indique au Comité Syndical qu'une augmentation des prix de vente des composteurs a été observée comme le montre le tableau suivant :

COMPOSTEURS			
ACHAT			VENTE
	2021	2022	
BOIS			
400L	61.24 €	87.74 €	30 €
600L	72.13 €	99.66 €	40 €
PLASTIQUE			
400L	52.32 €	51.84 €	25 €
600L		76.56 €	40 €
Bio seau	3.92 €	2.94 €	2 €
Outil mélangeur			2 €
2021			
dépense en 2021	10 385.40 €	4 906.68 €	
recette	8 928.00 €	3 475.00 €	

De ce fait, le Président propose au Comité d'augmenter le prix de vente des composteurs.

Concernant les bacs pour les manifestations, un prix pour un seul bac a été fixé, mais pas pour plusieurs bacs. Il serait donc nécessaire de refaire des tarifs afin d'adapter lorsqu'il y a plusieurs bacs mis en place. De plus, il était prévu initialement que seuls des bacs de 660 litres servent pour les manifestations, or plusieurs fois des bacs de 240 litres uniquement suffisaient.

Le sujet sera abordé lors du prochain Comité Syndical.

Personnel

Le Président informe le Comité Syndical du départ de l'Ambassadrice du tri à la fin de l'année. Cela implique qu'un recrutement sera prochainement nécessaire.

Le Comité Syndical autorise le Président à démarrer la procédure de recrutement.

De plus, le Président propose le renouvellement de deux contrats.

Le Comité Syndical autorise le Président à renouveler ces contrats.

Le Président